



Intersociétés

1628 Vuadens

Procès-verbal de l'assemblée générale du 08 septembre 2021, à 20h00, dans la grande salle des lotos, à Vuadens.

Le président, Monsieur Thierry Clerc, ouvre l'assemblée générale et remercie les délégués des sociétés de leur présence ; la première tournée étant offerte par l'intersociétés.

Il rappelle, que selon notre convocation, les membres du comités plus deux personnes par sociétés ont le droit de vote et qu'un délégué ne peut représenter qu'une société. De plus, les convocations doivent parvenir aux sociétés, au moins 14 jours à l'avance. Ces deux critères étant remplis, l'assemblée peut délibérer valablement.

Tractanda :

1. Appel des sociétés
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal
4. Rapport du président
5. Réélection du comité et du président
6. Reddition des comptes et rapport des vérificateurs
7. Nomination des 2 vérificateurs et d'un suppléant
8. Fixation des tarifs et des contributions des sociétés
9. Nouvelle législation sur les jeux d'argent et mesures particulières liées au Covid-19
10. Programme 2021 / 2022
11. Divers

Aucune remarque n'est formulée au sujet du tractanda et avant de passer au 1^{er} point de notre ordre du jour, nous tenons à remercier Daniel Bovigny pour son action au sein de l'Intersociétés et son soutien indéfectible aux sociétés du village. Il nous a gratifié de très nombreuses heures de bénévolat et a pris également de très heureuses initiatives.

Nous saluons à présent son successeur, Sébastien Meyer, bien connu des citoyens du village, qui en est à sa cinquième législature.

Bienvenu Sébastien – applaudissements.



1. Appel des sociétés

Sont excusés : M. Paul Dos Santos et Mme Jenny Ropraz

2. Nomination des scrutateurs

M. Stéphane Dupasquier et M. Gérard Barbey

3. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu car il est disponible sur le site de l'Intersociétés. Le président part du principe que toutes les sociétés l'ont lu très attentivement, en leur âme et conscience. Il est approuvé à l'unanimité, et M. Thierry Clerc remercie Mme Valérie Leclercq pour la rédaction de ce procès-verbal.

4. Rapport du président

Mesdames, Messieurs,

Nouvelle année particulière ! Seuls trois lotos ont pu être organisés la saison dernière et depuis, malheureusement, plus rien ! Plus de lotos, plus de manifestations. Situation assez triste pour la vie du village où nous avons de nombreuses occasions de nous rencontrer. J'espère très sincèrement que cette année nous aurons la possibilité de faire revivre les animations au sein de notre beau village.

Merci de votre attention.

5. Réélection du comité et du président

Comme mentionné au début de ce procès-verbal, nous accueillons au cœur de notre comité, M. Sébastien Meyer.

Selon l'article 12 de nos statuts, le comité est nommé pour deux ans et se représente comme suit : Valérie Leclercq, Dominique Pittet, Sébastien Meyer, Paul Dos Santos, Thierry Clerc.

La présidence est également élue par l'assemblée ; M. Thierry Clerc se représente pour cette charge.

Aucun autre candidat ne se présente au comité de l'Intersociétés ni au poste de présidence.

Approbation à l'unanimité.



6. Reddition des comptes et rapport des vérificateurs

Détail des comptes par le caissier pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021.

Pour faire suite au mandat confié par l'assemblée générale, Messieurs, Gérard et Bertrand Barbey ont procédé à la vérification des comptes de l'Intersociétés de Vuadens en date du 19 août 2021.

Par sondage, les différentes pièces justificatives et chapitres comptables ont été examinés avec soin et le résultat final reflète la situation financière de l'Intersociétés.

Le caissier informe l'assemblée que pour la dernière saison, le comité n'a pas touché d'indemnité. Il est félicité pour la bonne tenue de cette comptabilité et les comptes sont approuvés à l'unanimité.

7. Nomination des 2 vérificateurs et d'un suppléant

Monsieur Gérard Barbey passe 1^{er} vérificateur.

Monsieur Bertrand Barbey est remercié.

Monsieur Roland Crausaz passe 2^{ème} vérificateur

Selon le tournoi établi, c'est aux écoles de présenter une candidate ou un candidat à la suppléance, qui sera présenté à la prochaine assemblée.

8. Fixation des tarifs et des contributions des sociétés

Maintien des cotisations approuvé à l'unanimité.

9. Nouvelle législation sur les jeux d'argent et mesures particulières liées au Covid-19

Explication concernant la nouvelle législation. Le tableau est disponible sur le site de l'Etat de Fribourg : <https://www.fr.ch/sport-et-loisirs/activites-de-loisirs/tombolas-et-lotos>

Nous vous proposons d'adopter l'organisation « tombola ». Seule contrainte, les lots en argent devront être transformés en « bons d'achat ».

Approuvé à l'unanimité.

Voici le lien pour l'annonce de la tombola : <https://www.fr.ch/document/433411> ainsi que le lien vers le tableau récapitulatif <https://www.fr.ch/document/448336>



Mesures covid-19

A ce jour, les lotos sont soumis aux règles des manifestations sans certificat covid à l'intérieur.

Voici pourtant ce qui entrera en vigueur dès le 13 septembre 2021 et jusqu'à révocation du C.F.

- Contrôle des certificats COVID-19 (application Covid Certificate Check pour le scannage des QR codes) ;



- Gestion des flux à l'entrée
- Gestion de la fermeture complète du site de la manifestation, afin que les participants ne puissent entrer qu'après validation de leur certificat COVID-19;
- Si l'organisateur fait appel à un laboratoire, une pharmacie ou un médecin pour installer un dispositif de tests rapides sur le lieu de la manifestation, l'organisme ou le professionnel de santé doit obligatoirement être validé par le Service de la santé publique (SSP)
- Le port du masque n'est pas obligatoire
- Pas de limitation quant aux nombres de joueurs, hormis celle imposée par le service du feu (400 personnes pour Vuadens)
- Pas de collecte des données des joueurs

10. Programme 2021 / 2022

Présentation interactive du programme de la saison 2021-2022 à l'aide du beamer.

Respect du tournus des sociétés et priorité aux personnes qui ont fait des réservations de dates.

Les programmes définitifs seront envoyés aux sociétés après impression.



11. Divers

Point 1

Réactivation de notre fonds de garantie de 5'000.- chf.

Jusqu'à fin octobre 2021 l'intersociétés couvre un déficit et un bénéfice maximal de 500.- chf pour une facture globale maximale de 1'000.- chf.

Exemples :

- o Déficit de 300.- chf, on verse 800.- chf
- o Bénéfice de 100.- chf, on verse 400.- chf
- o Déficit de 1'500.- chf, on verse 1'000.- chf
- o Bénéfice de 550.- chf, on verse 0.- chf

Quelques conditions cadres :

- Présentation des tickets de vente des abonnements tirés de la caisse de vente des abonnements
- Sur présentation du bilan du loto à l'Intersociétés
- Par soucis de transparence, le résultat du loto bénéficiaire du fonds de garantie sera communiqué aux membres de l'Intersociétés

Nous avons décidé de « mettre les compteurs à zéro, en ce sens que nous ne tenons pas compte des lotos qui se sont déroulés par le passé.

Point 2

Communication

Jenny est toujours active en tant que crieuse et elle se réjouit de vous retrouver cette saison.

Point 3

Mettre à jour la présentation des sociétés sur le site internet de la commune

L'assemblée est levée à 21h30

Ainsi fait à Vuadens, le 8 septembre 2021

Au nom de l'intersociétés de Vuadens

Valérie Leclercq